

**Direction Départementale
de la Protection des Populations des Pyrénées-Orientales**

DÉCLARATION ANNUELLE DE TRANSHUMANCE COLLECTIVE – ANNÉE 2023

Je soussigné :
(indiquer votre nom et prénom)

Demeurant à :

NUMERO EDE: N° de téléphone :

Déclare faire transhumer mes animaux (indiquer nombre d'animaux déplacés par espèce, date de départ et de retour)

	OVINS	CAPRINS	EQUINS
	Béliers :	Boucs :	Etalons :
	Brebis :	Chèvres :	Juments :
	Agnelles :	Chevreaux :	Poulains :
	Broutards :		
Nombre total d'animaux			
- Date de départ			
- Date de retour présumé			
Nombre d'animaux déclarés par le responsable estive			

Sur l'estive¹ de :
(indiquer le nom de l'organisation de gestion et/ou de l'estive)

Commune de : n° EDE :
(indiquer la commune de destination)

Nom et téléphone du responsable de l'estive :

Nom du vétérinaire intervenant sur l'estive :

Pour les ovins, les marques de reconnaissance faites à la peinture sur la laine de mes animaux sont :
Couleur utilisée : Dessin :

Et m'engage à respecter les prescriptions en matière sanitaire et en matière d'identification, actuellement en vigueur, en particulier, celles qui sont rappelées au verso de la présente demande.

Date et signature de l'éleveur

DECLARATION A REMPLIR, A SIGNER ET A RETOURNER AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE
NB : FOURNIR LA LISTE DES ANIMAUX

CADRE RESERVEE A LA DDPP D'ORIGINE DES CHEPTELS

La Directrice départementale de la protection des populations, atteste que le(s) cheptel(s) désigné(s) sur la présente déclaration possède(nt) les qualifications suivantes

OVIN : Officiellement Indemne (brucellose)
N'est pas en limitation de mouvement

CAPRIN : Officiellement Indemne (brucellose)
N'est pas en limitation de mouvement

Date, cachet et signature du DDPP

AUTORISATION DE TRANSHUMANCE COLLECTIVE

Avis favorable⁽¹⁾ : oui / non

Date, cachet et signature du DDPP

(1) sous réserve de l'accord du responsable d'estive

CONDITIONS NECESSAIRES A L'OCTROI ET AU MAINTIEN DE L'AUTORISATION DE TRANSHUMER

- 1- Les qualifications sanitaires citées ci-dessus, doivent être attestées par le Directeur départemental de la DD(CS)PP du département d'origine.
- 2- Tous les animaux, sans exception, doivent être individuellement identifiés conformément aux réglementations en vigueur et circuler avec les documents d'identification d'accompagnement, requis
- 3- Les animaux doivent être en bonne santé.
- 4- Il est interdit de conduire les animaux en un autre lieu que celui désigné par la présente autorisation.
- 5- La circulation à pied des animaux est réglementée par arrêté préfectoral ; ils doivent être conduits en camion le plus loin possible puis gagner immédiatement leur lieu de destination ; en retour, ils seront chargés au plus près et rejoindront directement leur exploitation de provenance.
- 6- Il est interdit de mettre en contact des animaux ou des troupeaux de qualifications différentes vis à vis de la brucellose, de la tuberculose ou de la leucose.
- 7- Il est formellement interdit de se prévaloir de l'autorisation dès qu'une modification quelconque est intervenue dans l'état sanitaire du cheptel.
- 8- Toute suspicion de maladies contagieuses doit être immédiatement déclarée à la DDCSPP.
- 9- Tous les mâles entiers en âge de reproduire pendant leur séjour en estive doivent être autorisés pour la monte publique naturelle pour la transhumance et être accompagnés du certificat correspondant.

SANCTION

Tout contrevenant se verra infliger une sanction prise conformément aux dispositions des textes en vigueur, notamment des articles L 228-1 et L 228-2 du Code Rural.

Le présent document vaut document sanitaire d'accompagnement des animaux pour la transhumance, s'il est correctement rempli et signé par l'éleveur, complété par la liste des animaux, et si l'autorisation de transhumance est visée par la DDCSPP/DDPP d'origine.

Il devra être présenté à toute réquisition des agents de l'autorité et du contrôle sanitaire, notamment en cours de transport

Rappel : ce document ne préjuge pas du droit d'utilisation de l'estive concernée. Cet accord est octroyé par le responsable d'estive.

« Liste des éleveurs transhumants »

Transhumance collective

Formulaire à compléter par le responsable d'estive et à transmettre au GDS des Pyrénées-Orientales au moins 1 mois avant la date présumée d'arrivée des animaux

Exploitation de transhumance :

Raison sociale :

Commune :

Nom et adresse du responsable d'estive :

N° de Téléphone :

N° Portable :

Mail :

Nom et prénom du Gardien/vacher :

N° de téléphone :

N° Cheptel	Raison Sociale	Adresse	Nombre d'animaux		
			Bovins	Ovins Caprins	Equins

Fait àle Signature

